M. Saltsman: Comme je l'ai dit plus tôt, monsieur l'Orateur, la confusion est grande, car les gens ne savent pas quelles commandes passer et les fabricants quelles commandes anticiper. Le premier ministre suppléant peut-il dire à la Chambre combien de temps durera cette période de négociation avant de pouvoir tirer une conclusion définitive au sujet de la restriction de trois ans et l'allocation des importations?

[Français]

M. Chrétien: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer à l'honorable député que je m'étonne qu'il parle de confusion, parce que ces décisions-là ont été prises à la suite de l'établissement d'un comité conjoint formé de l'industrie, des syndicats et des provinces en cause, et tout le monde était d'accord pour que nous suivions cette politique. A mon avis, les informateurs de l'honorable député feraient mieux de s'informer auprès de leurs associations respectives, parce que la politique que nous avons développée dans ce domaine a été approuvée par toutes les parties en cause.

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

ON SUGGÈRE DE DISCUTER AVEC LE QUÉBEC DE LA POSSIBILITÉ D'UN FÉDÉRALISME RENOUVELÉ

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales.

A la suite d'un sondage rendu public hier soir par le réseau français de Radio-Canada, 70 p. 100 des Québécois interrogés optaient pour un fédéralisme renouvelé, mais le gouvernement du P.Q. ramassait 35 p. 100 des voix, plus que tout l'ensemble des partis de l'opposition réunis au Québec. J'aimerais demander au ministre s'il a l'intention de rencontrer prochainement son homologue québécois, M. Morin, afin de discuter de cette question, à savoir un fédéralisme renouvelé?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur le président, le gouvernement, à l'occasion du discours du trône, a indiqué clairement qu'il favorisait l'établissement d'un nouveau fédéralisme à l'intérieur du régime canadien et que des propositions précises seraient présentées à la Chambre au cours de cette session, lesquelles comporteraient certains amendements à la constitution canadienne.

En ce qui concerne la négociation avec les provinces, particulièrement avec les ministres du Québec, je rappellerai à l'honorable député que le premier ministre est en train à l'heure actuelle de faire une tournée des diverses provinces du Canada, qu'il a déjà rencontré plusieurs premiers ministres, qu'il compte rencontrer le premier ministre du Québec d'ici quelques semaines à ce sujet de la même façon qu'il a rencontré les autres premires ministres. Je puis dire à l'honorable député que nous sommes régulièrement en contact avec les ministères et les ministres du Québec responsables de divers secteurs. Si à la suite de la rencontre entre le premier ministre du Québec et celui du Canada il y a lieu de poursuivre des discussions au niveau ministériel, il est bien sûr qu'il me fera plaisir d'être à la disposition des ministres du Québec pour poursuivre ces discusions.

Questions orales

ON DEMANDE SI LE MINISTRE ENTEND RENCONTRER SON HOMOLOGUE DU QUÉBEC

M. Léonel Beaudoin (Richmond): Monsieur le président, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a eu des rencontres avec M. Morin, ministre du Québec, afin de discuter d'une nouvelle formule de fédéralisme renouvelé? Étant donné que les discussions actuelles qui ont lieu entre le très honorable premier ministre, selon ce qu'on apprend par les journaux, et je ne suis pas ces discussions, et les premiers ministres des provinces me semblent être des discussions de confrontation surtout pour le Québec, est-ce que l'honorable ministre peut dire à la Chambre s'il a rencontré M. Morin ou s'il se propose de le faire afin de mettre en branle ce fédéralisme renouvelé que tout le monde attend?

L'hon. Marc Lalonde (ministre d'État chargé des Relations fédérales-provinciales): Monsieur le président, l'attitude, l'option de ce gouvernement-ci n'est pas une option de confrontation, et je vois mal comment l'honorable député peut parler d'attitude de confrontation, alors que la rencontre avec le premier ministre du Québec n'a pas encore eu lieu. Mais je dois rappeler à l'honorable député qu'il est très difficile de s'engager dans des négociations avec un gouvernement dont l'objectif est la brisure de notre pays en deux, et qui a déclaré très clairement que son objectif est la séparation du Québec du reste du Canada. Cette option, quant à nous, n'est pas négociable. Nous sommes prêts à négocier avec le gouvernement du Ouébec un renouvellement et des modifications très substantielles à notre fédéralisme. Mais il devrait être entendu au point de départ que ce dont on discute, c'est un nouveau fédéralisme et non pas l'établissement de deux pays différents avec une quelconque association économique.

• (1427)

[Traduction]

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

DEMANDE DE PRÉCISIONS SUR LES RENSEIGNEMENTS CONTENUS DANS LE DOSSIER «FEATHERBED»—L'EXISTENCE POSSIBLE DE DOSSIERS SUR CERTAINS PERSONNAGES DE LA VIE PUBLIQUE

M. Tom Cossitt (Leeds): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au solliciteur général à propos du prétendu dossier «Featherbed» qui est en possession des services de sécurité du Canada. J'ai su qu'il comportait beaucoup plus de choses que ce que j'ai dit à la Chambre hier. Le ministre peut-il nous répondre par un «oui» ou par un «non» s'il y a eu ou s'il y a encore un dossier classé sous le nom de code «featherbed» aux services de sécurité du Canada.

L'hon. Francis Fox (solliciteur général): Oui, Monsieur l'Orateur.

M. Cossitt: Je voudrais poser la question supplémentaire suivante au ministre: peut-il nous décrire de façon générale la nature des sujets traités dans ce dossier?

M. Fox: Ce dossier du service de sécurité traite de questions extrêmement délicates. Je n'ai pas l'intention de révéler la teneur de tous les dossiers du service de sécurité, quel que puisse être le nom de code. J'ai eu l'occasion d'examiner le dossier «Featherbed» avec les responsables du service de sécurité et je suis convaincu que celui-ci a tout lieu de s'en occuper.